

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

DIRECTION DES SECURITES
BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA REPRESENTATION
DE L'ETAT

Arrêté modificatif n° 2018-01- *1004*
Elections des juges des tribunaux de commerce

Le Préfet de l'Hérault,
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur

- VU le code de commerce ;
- VU le décret n° 2008-146 du 15 février 2008 modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce ;
- VU le procès-verbal en date du 9 juillet 2018 arrêtant la liste des membres du collège électoral du tribunal de commerce de Montpellier dressée conformément aux articles R. 723-3 et suivants du code de commerce ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2018-01-942 du 23 août 2018 portant convocation des électeurs, fixant le nombre d'électeurs ainsi que le nombre de postes de juges à pourvoir, modifié en date du 7 septembre 2018 ;
- VU en date du 11 septembre 2018, la demande de démission de juge consulaire formulée par Mme Val FERMAUD ;
- VU le courriel du 11 septembre 2018 du Président du Tribunal de Commerce de Montpellier, modifiant la répartition relative à la durée de mandat des sièges à pourvoir ;
- SUR la proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2018-01-985 du 7 septembre 2018 modifié susvisé est rédigé comme suit :

ARTICLE 2 : « Nombre de siège à pourvoir : Le **collège électoral du Tribunal de Commerce de Montpellier** qui comporte 355 électeurs doit procéder à la désignation de **23 juges** (18 postes à renouveler et 5 postes à pourvoir).

Le **collège électoral du Tribunal de Commerce de Béziers** qui comporte 99 électeurs doit procéder à la désignation de **12 juges** (7 postes à renouveler et 5 postes à pourvoir). »

Le reste sans changement

ARTICLE 2 : Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault, les présidents des tribunaux de commerce de Béziers et Montpellier, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 13 Septembre 2018

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet


Mahamadou DIARRA